



Commune de Val-de-Travers Communiqué de presse

Contact: M. Jean-Nat. Karakash
Chef du dicastère de l'économie et des finances (DEFI)
Atteignable ce mardi après-midi jusqu'à 18h00 au
☎ 032 886 43 99

Pas de nécessité d'augmenter le coefficient fiscal

Le budget communal adopté lundi dernier par le Conseil général de Val-de-Travers prévoit le maintien du coefficient fiscal à un taux de 72, ce dont le Conseil communal se félicite. Ce résultat a été rendu possible par les nombreuses économies réalisées grâce à la fusion, ainsi que par la forte limitation des reports de charges de l'Etat sur les communes.

La fusion permet de faire mieux avec moins

Sans la fusion, plusieurs des anciennes communes se seraient trouvées contraintes de revoir leur coefficient fiscal à la hausse pour 2010. Au lieu de cela, la fusion a permis de diminuer les charges de fonctionnement de la commune, tout en maintenant les prestations dont la population a besoin.

A titre d'exemple, la rationalisation des frais de bureau et de téléphonie, l'optimisation de l'entretien des bâtiments communaux, la révision des polices d'assurances et la diminution du coût de la dette engendrent à eux seuls 515'000.- francs d'économies. Les réorganisations ont également permis de ne pas renouveler différents postes de travail, ce qui permet une économie globale de plus de 300'000.- francs. Ajoutées à d'autres mesures de moindre importance, les économies réalisées totalisent un million de francs.

Malheureusement, la crise économique qui frappe durement notre région a un impact désastreux sur les finances communales. Ces dernières subissent une dégradation conjoncturelle de près de deux millions de francs, principalement par la diminution de l'impôt sur le bénéfice des entreprises. Cette évolution ne doit toutefois pas masquer le travail de fond entrepris pour équilibrer à terme les finances de notre commune. Le Conseil général l'a bien compris et a adopté le budget à une grande majorité.

Reports de charges limités

Le Conseil communal avait de grandes craintes quant aux reports de charges proposés par le Conseil d'Etat. Ils auraient obligé la commune à augmenter les impôts. Finalement, le Grand Conseil a fortement limité l'ampleur de ces reports. Il a en outre décidé de la réintroduction de la péréquation verticale. Celle-ci compense pour notre commune à 80% les reports de charges finalement adoptés. Le Conseil communal et la députation valloisienne peuvent se féliciter du travail efficace qu'ils ont mené dans l'intérêt de Val-de-Travers et des autres communes défavorisées du canton. Ils ont su convaincre les autorités cantonales qu'il n'était pas rationnel que l'Etat se décharge simplement de ses problèmes sur les communes.

Années difficiles à venir

Avec un déficit de 3,25 millions de francs pour un total de charges de plus de 57 millions de francs, la situation pour 2010 s'avère supportable pour la commune, qui a réduit son endettement et qui dispose selon les derniers comptes d'une fortune nette de 23,9 millions de francs. Il reste toutefois un long chemin à parcourir pour retrouver l'équilibre financier, ce qui n'ira pas sans difficultés. Les autorités communales sont pleinement conscientes de leurs responsabilités et travaillent ensemble à la recherche de solutions. Elles ont et auront encore besoin de l'appui et de la confiance de la population.

Val-de-Travers, le 16 décembre 2009

LE CONSEIL COMMUNAL